

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers

en exercice	9
présents	6
Votants	7
procuration	1

L'an deux mil vingt-trois le 29 septembre, le Conseil Municipal de VALLORCINE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jérémy VALLAS, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal 26 septembre 2023

Objet
N° 23/07/06
Tarifs des remontées mécaniques de la régie d'exploitation des remontées mécaniques de la Poya

Présents Monsieur Jérémy VALLAS, Madame Audrey PENIN, Madame Dominique ANCEY, Monsieur Gérard BURNET, Monsieur François COUTAGNE, Madame Maryvonne ALVARD

Représentés Monsieur Jean-François DESHAYES donne pouvoir à M. Gérard BURNET

Absents excusés Mesdames Rachel ROUSSET et Guyonne FOURNIER et Monsieur Jean-François DESHAYES

Secrétaire de séance Monsieur François COUTAGNE

Au vu de l'augmentation des coûts de généraux (électricité, carburant, salaires, etc.) il est proposé d'appliquer les tarifs des remontées mécaniques suivants pour la saison hivernale 2023 / 2024 :

Catégorie d'usagers :

Enfant : jusqu'à 4 ans,
Jeune : 5 – 15 ans,
Adulte : 16 – 65 ans,
Sénior : 66 ans et plus.

	Tarifs hiver 2023 / 2024 adulte	Tarifs hiver 2023 / 2024 jeunes et seniors
Journée	20.00€	17.00€
Demi-journée et tarif soleil	17.00€	14.50€
Fil neige	7.00€	7.00€
6 jours	97.50€	83.50€
6 demi-journées	82.50€	70.00€
6 jours fil neige	34.00€	34.00€

Pour l'activité « SKI DE NUIT DU JEUDI », pendant les vacances scolaires uniquement, avec le programme suivant :

- A partir de 16h30 jusqu'à 18h00 : slalom parallèle libre organisé par l'ESF de Vallorcine ;
- De 18h00 à 19h00 : descente aux flambeaux organisé par l'ESF de Vallorcine ;
- De 19h00 à 21h00 : ski de nuit.

TARIF : 12.00€ par personne avec
personne. Les détenteurs d'un forfait
remontées mécaniques aux horaires
boisson offerte.

Les tarifs complémentaires sont également modifiés comme suit :

- Dans le cadre de séminaires sur le domaine la proposition de 6€ par personne pour l'accès au domaine.
- Pour du ski de nuit uniquement réservé aux participants d'un séminaire, pour une durée de 3 heures, sur les horaires de 17h00 à 20h00, il est proposé un prix fixe dépendant du nombre de participants et de l'ouverture de la buvette à cette occasion accompagné d'un montant de 6€ par participant. Les prix fixes sont détaillés dans le tableau ci-dessous :

	Groupes de 25 à 50 participants	Groupes supérieurs à 50 participants
Sans buvette	350€ HT	440€ HT
Avec buvette	450€ HT	550€ HT

- Heures de damage sur demande : 220€ HT de l'heure et de 330€ de l'heure pour un damage nécessitant le treuil,
- Heures de motoneige avec chauffeur : 120€ HT de l'heure

Le Conseil municipal, après délibéré et à l'unanimité :

- **APPROUVE** les tarifs tels que présentés ci-dessus pour l'hiver 2023/2024.

Le secrétaire de séance,
François COUTAGNE

Acte certifié exécutoire le :
 Télétransmis en Préfecture le :
 Notifié ou publié le :

Ainsi fait et délibéré,
 Au registre suivent les signatures,
 Pour extrait conforme,

Le Maire,
Jérémy VALLAS

La présente délibération est transmise à :
 Monsieur le Sous-Préfet de Bonneville
 Madame le Trésorier de Sallanches